

# **RENNES : PPVE - Projet relatif au démontage de l'actuelle structure du MeM et de ses annexes, ainsi qu'à l'implantation de nouveaux équipements de culture et de loisirs sur le site de la Piverdière**

<https://www.registre-dematerialise.fr/5439/>

## **Dates**

Du mardi 18 juin 2024 à 00h00 au jeudi 18 juillet 2024 à 23h59

## Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 juillet 2024 à 09h23

Concernant le projet du MEM 2, les questions dont les réponses ne sont pas satisfaisantes sont essentiellement portées sur le trafic, la sécurité et le stationnement.

En effet le MEM 2 augmente la capacité d'accueil de 500 personnes pour la salle de concert mais construit des bureaux, des studios d'enregistrement et surtout un café/restaurant. En effet, le nombre d'usagers supplémentaire doit prendre en compte ces différents sites ce qui ne l'était pas lors de la présentation. Toute activité humaine supplémentaire = plus de trafic.

Quid des places supprimées ? 100 places de vélos prévus par la ville et par le MEM ( capacité du magic miror SEUL 1500 personnes ). Sachant que le trafic est déjà très dense et dangereux sur la route de sainte foix.

Si l'intention de la ville est de vouloir que les usagers viennent autrement qu'en voiture, il faut envisager une solution pérenne. ( Metro /bus à 15-20minutes à pieds, trop loin pour beaucoup qui viennent même du centre en voiture.). De même que pour la sécurité ou la route et l'accès proche rocade, fait de ce site un site sensible ( il devait avoir une étude se terminant en mai 2024 sur le trafic, les resultats de celle ci devrait etre étudiés avant pour anticiper et mettre en place des solutions de sécurisation de la voirie pour les usagers vulnérables...). Car compter sur un changement de comportement de tous les usagers pour venir en velo/pieton sans sécuriser la voirie et l'accès est illusoire.

Par ailleurs, la question du stationnement a été eludée, il faudra des solutions, le TRAMBUS est prévu pour 2027, que faire entre temps (subir ?) ?( et ce dernier ne pourra répondre parfaitement aux besoin ( idem que le reste actuellement, à 10 minutes à pieds zone non sécuritaire...)

---

## Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 juillet 2024 à 19h16

Je suis étonnée d'un tel projet: les riverains ne cessent de se plaindre des désagréments du MEM. En agrandissant celui-ci, les nuisances seront-elles vraiment réduites?

Je suis choquée du positionnement du projet: il n'est plus possible pour les piétons de traverser le parking. Les bords de Vilaine ont été "bétonnés" pour faciliter les passages, c'était plus agréables quand c'était naturel (même avec les flaques l'hiver).

Je ne comprends pas non plus les mètres carrés imperméabilisés à l'heure du ZAN.

Par ailleurs, je rappelle que ces parkings publics servaient notamment les soirs de match. où vont se stationner tous les supporters qui viennent en voiture car de loin??????

Enfin, comme ce terrain public devient-il privé????

Si je trouve important de développer des offres culturelles, il n'est pas admissible d'abîmer encore plus notre nature: ce qui fait l'attrait de ce quartier c'est son côté naturel: la ville ne doit pas s'étendre.

Surtout qu'il n'y a aucun transport en commun vers ce site (au minimum 15 à 20 minutes de marche pour un bon valide), donc Rennes demande à réduire l'utilisation de la voiture mais valide des équipements pour lesquels le déplacement en voiture sera obligatoire?

En bref, beaucoup de questionnement. En quoi ce projet améliore-t-il la situation actuelle? (surtout que les travaux ont commencé!!!!)

---

## Contribution n°3 (Web)

Proposée par THIBODAUX HELENE

(████████████████████)

Déposée le mercredi 10 juillet 2024 à 18h06

Ma maison est située le long de la rivière dans le hameau de Sainte Foix et les nuisances sonores s'invitent régulièrement chez moi pendant toute la belle saison.

Les conditions climatiques, principalement la force, la direction du vent et le type de musique diffusée ont un impact majeur sur les nuisances occasionnées.

Je suis spécialement inquiète de l'ampleur prise par le projet du mem2 qui ne correspond pas à la présentation qui en avait été faite ultérieurement.

Les riverains ont bénéficié pour la saison 2023/2024 d'horaires de fonctionnement réduits pour les spectacles du Magic Miror (arrêt à 22h). Cette réduction d'horaire a indéniablement amélioré la qualité de vie sur le secteur, sans pour autant supprimer toute nuisance (Ex concert mc Solar ).

Dans la synthèse du dossier de la MRAE il est écrit que la problématique de la maîtrise des émissions sonores (entre autres) n'est pas traitée à la hauteur des enjeux et cela fait peur.

Dans sa réponse, le Mem a apporté des données techniques et chiffrées concernant les améliorations qui vont être apportées par le Magic Miror 2eme génération. On ne peut que souhaiter l'efficacité de ces améliorations car avec 150 jours de fonctionnement prévus pour le Magic Miror, soit une moyenne de 3 jours par semaine toute l'année, incluant des soirées jusqu'à 3heures du matin, les riverains risquent gros, surtout qu'il est question ici d'une installation prévue pour durer et non temporaire.

Concernant la guinguette qui organise 40 concerts Open Air de mai à septembre aucune amélioration de l'isolation phonique ne sera mise en œuvre or le déplacement des structures autour de la scène (qui elle ne bouge pas) peut changer la donne sur la diffusion des sons. Aucune garantie non plus que les plages horaires des concerts Open Air ne s'allongent pas puisque rien n'est spécifié.

En raison de ces changements et en cas d'avis favorable pour le permis de construire du Mem2, j'aimerais que mon habitation fasse partie de l'étude d'impact des nuisances sonores (EINS) qui doit être réalisée.

Autres aspects mainte fois évoqués avec la Mairie et toujours sans réponses satisfaisantes : le trafic routier et les stationnements sauvages sur la route de Sainte Foix lors des matchs au Roazhon Park

Le Mem élude la question de la MRAE sur la saturation des capacités des aires

de stationnement et voiries lors d'événements concomitants au MeM et au Roazhon , comme si le problème n'existait pas déjà.

Alors pourquoi a-t-on besoin de vigiles pour réguler le stationnement des voitures au niveau du parking de la Piverdière ces soirs là? et pourquoi la route de Sainte Foix se transforme-t-elle en un immense parking depuis le rond point de la rocade jusqu'aux étangs d'Apigne ?

La suppression de plusieurs centaines de places de parking, non compensée, pour la construction du Mem2 ne va faire que dégrader une situation déjà hors de contrôle.

Si le Roazhon Park augmente également sa capacité avec l'agrandissement envisagé par la municipalité (entre 5 000 et 10 000 places supplémentaires) le problème va devenir insoluble.

Il suffit de discuter avec les supporters qui viennent de loin pour savoir que la verbalisation des voitures en stationnement illégal, ne sera absolument pas dissuasive et fait même partie du folklore qui entoure les matchs à Rennes.

Inciter les supporters à renoncer à leurs véhicules pour utiliser des modes de transports plus vertueux est tout à fait louable et souhaitable mais avant que cela ne se concrétise dans les actes ce sont les résidents qui continueront à être pénalisés et les usagers de la route de Sainte Foix qui prendront des risques en marchant sur la chaussée en raison de l'inaccessibilité des trottoirs les jours de match.

- Si comme revendiqué par le CCPC "la seule exploitation du MEM 2 ne comporte pas de risque de congestion de la voirie et des stationnements", l'augmentation de capacité du Magic Miror (2087 personnes), les événements tardifs qui vont se multiplier, la diversité des activités proposées vont engendrer un flux supplémentaire de voitures au niveau de la Piverdière et allonger les plages horaires de fort trafic sur ce secteur déjà saturé en temps normal.

L'Ae avait recommandé la création de 350 places de stationnement vélo. Il est dommage que ces recommandations ne soient pas suivies (uniquement 104)

Enfin je m'étonne que les risques sanitaires liés à la pollution des sols (ancienne décharge)

également pointés par la MRAE comme problématique majeure, n'empêchent pas l'implantation du Mem2 sur ce secteur. On voit bien dans les documents que cela complique énormément le projet et va engendrer des coûts supplémentaires. Pourquoi un lieu sans toutes ces problématiques n'a-t-il pas été envisagé?

---

## Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 juillet 2024 à 20h22

Malgré de nombreuses plaintes déposées par les riverains, une action en justice en cours et en l'absence de réels preuves d'efficacité de baisse des nuisances sonores, la Ville de Rennes vole encore et toujours au secours de Mael Legoff dans son projet privé pourtant très polémique. Ouvrons les yeux, la Ville de Rennes n'en a que faire de certains de ses administrés vivant un calvaire face aux nombreuses dérives du MeM. Mael Legoff fait ce que bon lui semble et ce ne sont pas ses potes de la Mairie qui vont l'en empêcher. La structure du MeM1 doit être démontée à la fin du bail, c'est à dire au plus tard le 1er janvier 2025. Or, à la vue de leur programmation pour novembre et décembre, tout laisse à penser qu'ils n'ont en aucun cas l'intention de se plier aux règles, encore une fois. Sans parler des arrangements et loyer ultra avantageux dont ils vont pouvoir profiter. C'est clairement de la concurrence déloyale envers les cafetiers rennais mais il semble une nouvelle fois que Mr Tesla soit intouchable.

---

## Contribution n°5 (Web)

Proposée par PERCHE Arnaud

(██████████)

Déposée le jeudi 11 juillet 2024 à 15h47

Adresse postale : ██████████ 35720 PLES DER

Je me permet d'écrire en tant qu'ancien riverain du MEM, fortement impacté par le bruit de ce dernier (au point d'avoir vendu ma maison pour pouvoir dormir).

#### 1. Risque inondation

Le CPPC a réalisé durant la trêve de confiseurs de 2020 un remblaiement illégal du site, dans la zone inondable de la Vilaine, en parfaite contradiction avec le règlement du PPRI.

Voir la photo jointe faite le 4 janvier 2021, qui montre bien le remblai de la zone.

Malgré le signalement fait par mes soins et par Eau&Rivière à la préfecture, et la mise en demeure de remise en état qui a fait suite, Le remblaiement est toujours d'actualité, et le CPPC n'a toujours pas prévu de respecter la loi et le PPRI, ni sa mise en demeure. Par ce choix, il devient responsable de l'augmentation du risque inondation sur l'amont, soit les quartiers Moulin du Comte et Cleunay.

#### 2. Distance et étude de bruit

Vous évoquez l'éloignement du nouveau MEM des habitations (par rapport à l'actuel). La première maison est actuellement à 210m du MEM1 et passera à 270m avec le MEM2, ce qui semble un faible éloignement, face au non respect de la législation bruit relevé par huissier (pour rappel, +12db au lieu de +3db maxi autorisé). Je note que dans l'avis de la MRAE, vous avez bien évidemment omis de transmettre les mesures, réalisées par huissier, ni celles faites par la ville (qui confortaient les dépassements).

Pour le MEM2, vous avez encore fait appel à l'APAVE, qui avait déjà réalisé l'étude initial de bruit pour le MEM1, étude qui assurait à l'époque qu'il respecterait la norme de bruit (donc +3db). Comment pouvez-vous assurer aux riverains que l'étude de 2024 soit de meilleure facture que celle de 2018 ? Ou bien vous serez encore une fois au dessus des normes, et les riverains (qui n'auront pas pu déménagé, comme moi et d'autres) devront encore se battre contre vous (et la ville qui vous soutient) pour qu'ils puissent dormir ?

#### 1 document associé

contribution\_5\_Web\_1.JPG

---

## Contribution n°6 (Web)

Proposée par Pascal BRANCHU

(lanatureenville@gmail.com)

Déposée le dimanche 14 juillet 2024 à 18h23

Adresse postale : 1, Rue Marcel PONNAVOY 35200 RENNES

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vu les dépôts de plaintes déposés pour nuisances sonores dépassant les limites réglementaires depuis 5 ans (en attestent 4 relevés acoustiques, dont 3 du SSE\* de la ville de Rennes), \*Service santé environnement

Vu le procès verbal envoyés par la Maire de Rennes au Procureur de la République, pour ces mêmes raisons,

Vu le travail réalisé en 2023, par notre association sur la Prévalaye, concernant justement "l'impact du bruit sur les milieux et le vivant (humain et biodiversité)",

Vu l'impact sonore actuel causé par le projet métropolitain Vallée de Vilaine, dont le MeM et sa guinguette sont les figures de proue,

Vu le courrier en réponse de l'ARS de février 2024, qui nous donne raison sur le fond et la forme,

Vu que les prolongations du PC et du Bail provisoire du MeM 1 sont actuellement en attente d'audience au TA de Rennes, donc en assignation et en attente d'une décision de justice. Il est choquant de constater ce soutien indéfectible des élus sur ce projet privé, pourtant déjà sévèrement critiqué par ailleurs mais avec justesse par la Cour des Comptes de Bretagne,

Vu que ce projet privé sanctuarise un espace public qui a de très grandes utilités les soirs de match du stade rennais (SRFC). Alors que M. le Préfet est déjà saisi sur cette problématique de mise en danger d'autrui sur la voie publique, la Métropole et la ville enlèveraient plus de 400 places utilisées les soirs de match sans solutions de remplacements? Les clients du SRFC ne venant pas au stade en vélo ni en TCSP (totalement défaillant dans Rennes Métropole, cf l'essentiel des moyens sont investis intracade). Remplacer des places de parking emplacement ou parking sauvage) sans solution ou compensation aucune, ceci alors qu'il est en projet un nouvel agrandissement du stade aggraverait de facto une situation déjà en grand risque,

Vu que ce projet utopique priverait également les rennais d'un espace public en faveur d'intérêts privés sans aucun appel d'offre, alors qu'il est question d'un bail emphytéotique de 35 ans à des conditions défiant toutes concurrences (il est question de 35 années),

Vu les multiples avantages directes (très faible redevance 35.500€/an pour l'emplacement envisagé pour le MeM 2 et ses dépendances et 3000€ pour la guinguette, soit 38.500€/an pour les 1.4ha prédaté par le CPPC et son monde (montage complexe de structure écran),

Vu les avantages accordés déjà au MeM (Mythos) et Manger Bon (le MaM), il serait indécent d'en rajouter. C'est pourquoi nous vous informons que la Cour des Comptes est saisie une seconde fois sur ce dossier polémique s'il en est sur Rennes et environs. Pour le MeM 1 une Tesla avait été acquise par la société (du jamais vu) il semble qu'il y est deux TESLA à présent et on en rajouterai ?



naturelle, c'est scandaleux autant pour les habitants proches que pour la biodiversité  
Il y a la place Charles de Gaulle ou le parc des expositions pour installer ce genre de chapiteaux .  
Non a ce projet MEM2 a la Prévalaye.

**1 document associé**  
contribution\_7\_Web\_1.pdf

---

## Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 14 juillet 2024 à 20h23

A quoi bon faire une enquête publique sur le MeM2? Pour consulter la plèbe et lui faire croire qu'il y a un semblant de démocratie participative à Rennes? Tout le monde sait que c'est déjà joué d'avance. Votre stratégie de nous leurrer est lamentable.

Par exemple, les conclusions de la dernière enquête publique relative à la modification du PLUi fond froid dans le dos. Aucune réelle prise en compte et considération des observations laissées. Une quarantaine de jours pour recueillir des témoignages sincères, ça donnait envie d'y croire. La majorité des métropolitains a clairement énoncé leur désir que l'on laisse leurs quartiers, leurs villes tranquilles: "plus de béton", "on tient à notre coin de verdure, à notre square, à cette parcelle en friche". Mais que fait-on de ces témoignages sincères? On les ignore. Mais ce n'est pas grave, n'est-ce pas? Au vu du contexte social actuel, ils oublieront... Et puis, la plèbe a eu son espace de concertation lors de l'enquête publique. Quel leurre de démocratie...

Et pendant ce temps-là, alors que les enjeux climatiques sont réels et face à nous (vive les températures chaudes en plein novembre), on continue à y construire n'importe quoi et à raser des quartiers historiques pour des logements en carton. Les villes étouffent aux alentours dans la métropole rennaise et ses habitants aussi, mais ce n'est pas grave. La priorité aux enjeux économiques, on ne va quand même pas froisser les investisseurs immobiliers... Pourquoi aller à l'encontre des acteurs culturels ou sportifs fortunés qui font vivre Rennes? Quand l'argent à Rennes a pris le contrôle de nos vies...

Petit rappel: ce qui fait vivre Rennes, ce sont ses habitants. Et les habitants sont en train de vous dire qu'ils en ont marre du béton. Quid de l'utilité de tous ces équipements si l'on ne peut plus respirer dans notre ville? A quoi cela sert si l'on détruit le peu de biodiversité (et in extenso l'humanité) qu'il nous reste localement? There is no planet B et ça se joue maintenant, même à Rennes. Pourquoi toujours lorgner sur la Prévalaye? Ne peut-on pas laisser le lieu tranquille? Pourquoi ne pas laisser le lieu tel quel? Pourquoi vouloir le transformer en parc d'attractions?

On a compris: business is business et c'est vrai que perturber le lieu avec « un chapiteau / salle de concert » que l'on entend jusqu'à Saint-Jacques selon les vents (pauvres riverains!), étendre le centre d'entraînement du Stade Rennais en artificialisant et sacrifiant des terres naturelles et fertiles, c'est assurément bénéfique pour les Rennais! Vivre en intelligence? Sans nul doute!

Personne n'est dupe sur la capacité de mensonges des propriétaires du MeM, tout le monde le sait dans Rennes. Vendre à qui veut l'entendre que le MeM2 ne sera plus gênant pour les riverains est de la poudre aux yeux. Mais la municipalité laisse pourrir la situation. C'est honteux. Des représentants de la gauche et des verts? A d'autres!

Sur ce, je m'en vais me balader avec mes enfants dans ce lieu magique, avant qu'on ne l'abîme pour de bon.

Une Rennaise écoeurée

---

## Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 15 juillet 2024 à 19h12

Je pense qu'un projet bruyant, de vie nocturne, se devrait d'être dans une zone déjà artificialisée afin de laisser ces zones, en bord de cours d'eau à la biodiversité.

Je suis donc ok pour démonter le MeM, et ne rien faire après sur ce site.

---

## Contribution n°10 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 16 juillet 2024 à 15h18

bonjour,

quel plaisir depuis 2019 de pouvoir bénéficier d'installations de spectacle et de convivialité à 2 pas du centre ville. Notre famille fréquente autant la guinguette que les concerts. C'est un endroit génial ! il faut absolument le pérenniser.

---

## Contribution n°11 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 juillet 2024 à 00h41

Habitants de la Prévalaye depuis plus de 15 ans, nous sommes ravis de la présence du Mem dans notre quartier et de son offre culturelle toujours variée et originale, dont nous avons profité et profiterons encore à l'avenir. Des concerts de qualité et de proximité, à l'image de Rennes et de sa dynamique culturelle, ça ne se refuse pas !

---

## Contribution n°12 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 juillet 2024 à 09h50

Assister à un concert au MeM c'est toujours un bon moment, le lieu est magique et le sera encore plus demain. Avoir ce type de salle à Rennes, accessible à tous, est un plus pour tous les habitants de la Métropole.

---

## Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 juillet 2024 à 10h26

bonjour

pourquoi alors que cette déclaration d'utilité publique n'est pas close des travaux ont déjà eu lieu comme la délimitation par du grillage et de talus de remblais?  
combien de places de stationnements vont être supprimés? les personnes , principalement de l'extérieur de rennes, voulant aller au stade rennais , ou au MEM et sa guinguette où pourront ils se garer , ( certes la réponse sera d'aller au parc relais et prendre le métro réponse très politique, mais sans fondement).  
Pourquoi abattre autant d'arbres arbustes pour se vaste projet qui aurait pu être déporté près de la station de beaurade., ce qui aurait empêché les gens du voyages de s'y installé illégalement (d'une pierre 2 coups)..? la notion d'écologie de cette municipalité est aberrante, détruire pour replanter !!  
cette localisation géographique vu l'accès à la sortie de rocade n'est pas la plus appropriée pouvant occasionné des bouchons..bref on peut se poser la question de favoriser un groupe proche ..

---

## Contribution n°14 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 juillet 2024 à 11h50

Bonjour, c'est une véritable aubaine de pouvoir disposer d'une infrastructure comme le Mêm pour faire vivre la culture (diversifiée) dans un cadre fantastique. Je remercie la Ville de Rennes d'avoir investi dans ce type de lieu, cet endroit nous permet de vivre une expérience incomparable !

---

## Contribution n°15 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 juillet 2024 à 17h57

Tout semble déjà acté,  
à quoi bon utiliser cette consultation publique qui ne servira comme toutes les autres à rien.

---

## Contribution n°16 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 juillet 2024 à 17h57

Tout semble déjà acté,  
à quoi bon utiliser cette consultation publique qui ne servira comme toutes les autres à rien.

---

## Contribution n°17 (Web)

Proposée par Pascal BRANCHU

(lanatureenville@gmail.com)

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 00h02

Adresse postale : 1, Rue Marcel PONNAVOY 35200 Rennes

Monsieur le commissaire enquêteur,

En complément de la déposition N° 6 La Nature en Ville vous fait part du grand bruit autour des nuisances sonores dans le rapport annuel de l'Autorité environnementale 2023.

Dans son rapport d'activité annuel, l'Autorité environnementale alerte sur la prise en compte insuffisante des nuisances sonores, et appelle à une réglementation plus stricte pour des raisons de santé publique.

La synthèse annuelle 2023 de ses missions régionales (MRAE) donne aussi des indications d'évolution. Ces instances sont chargées de rendre des avis sur l'aspect environnemental de nombreux projets routiers, nucléaires, éoliens, etc. Non contraignants, ils peuvent toutefois amener les préfets à demander des évolutions des projets, ou servir en cas de contestation en justice. Cette année, parmi les 141 avis que l'AE a rendus, un sujet sort du lot : « Alors que l'effet sanitaire du bruit est largement documenté, son analyse dans les projets, en particulier d'infrastructures et d'aménagements, reste souvent insuffisante. »

Et cela, en connaissance des nombreux effets sanitaires du bruit documentés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : problèmes auditifs et extra-auditifs, évidemment, mais aussi maladies cardiovasculaires, perturbation du sommeil, ou encore gêne et retard dans les apprentissages. « Selon un rapport de l'Ademe de 2021, 9,8 millions de personnes sont exposées aux nuisances sonores. Le coût social annuel du bruit s'élève à 110 milliards d'euros par an et à pas moins de 196 000 années de vie perdues. Ce n'est pas un problème de santé ridicule ». Par exemple, une étude de l'OMS met en évidence, pour un même niveau, un impact du bruit ferroviaire supérieur au bruit routier. Pourtant, la réglementation nationale fixe des plafonds pour le bruit ferroviaire supérieurs de 3 décibels — ce qui correspond à une énergie sonore doublée, en échelle logarithmique — à ceux du bruit routier.

De plus, l'AE considère qu'au-delà des exigences portant sur les constructions et travaux neufs, la prise en compte des situations existantes devrait être renforcée : l'attention portée à la résorption des « points noirs », ces bâtiments localisés dans une zone de bruit critique, est considérée comme « insuffisante ». L'AE recommande, en outre, de ramener les plafonds réglementaires aux seuils recommandés par l'OMS. Seuils qui devraient être considérés comme des objectifs clairs à ne pas dépasser, et non être « simplement identifiés » dans les dossiers. « Plusieurs dossiers mentionnent les valeurs plafonds publiées par l'Organisation mondiale de la santé, mais n'en tiennent pas compte dans l'organisation du projet », regrette le rapport.

En outre, la question de la multiexposition au bruit est rarement prise en compte, alors que les bruits routiers, ferroviaires et aériens se cumulent dans la perception et la gêne des personnes exposées.

C'est précisément le cas à Rennes Prévalaye où les effets cumulés du bruit routier rocade et la route de Sainte Foix qui est en saturation vu son calibre de voirie, sous évalué et à grands risques pour les piétons et vélos (qui roulent sur les trottoirs par peur des vitesses et des camions).

Le dossier déposé à la MRAE omet totalement d'indiquer les conflits très importants avec les riverains (impact humain) et notre association (impact biodiversité). Le dossier n'a pas pris en compte l'ensemble des nuisances sonores dans ce quartier exposé depuis 5 longues années au cumul du bruit émit par le MeM1.

De fait, l'avis MRAE au dossier, même s'il mets en garde sur ce point, ne privilégie pas le cadre de vie et la santé des populations exposées.

Alors que la situation est déjà invivable, elle va s'aggraver de facto avec la surdimension des équipements et l'affluence envisagée (le MeM 2 000 places, la Guinguette environ la moitié).

L'évolution des programmations (musiques actuelles= techno) participent également à la cacophonie régulière et qui alimente les tensions et les plaintes.

Le bruit musical sonorisé très fort, les heures envisagées de fins des soirées privées (5h du matin), les bruits des flux des personnels, clients et livreurs est totalement incompatible avec un cadre de vie en zone naturelle qu'est encore Rennes Prévalaye, même au site de la Piverdière.

S'y ajoute deux facteurs aggravant concomitants avec la réalisation en face du parking (centre GUERIN-SRFC) d'une extension du centre de formation avec des entrainement ouvert au public, des salles de réunions, de formations de presse et un internat = vie H24.

De plus, la ville négocie actuellement avec le SRFC un agrandissement de la capacité du stade de la route de Lorient. Ce qui revient à souligner une nouvelle fois que la zone Piverdière est déjà en forte tension et que cela va se dégrader après réalisation. Cela interroge les décisions de la ville et de ses services qui concoctent une belle pagaille à venir notamment au niveau des places de stationnements, totalement insuffisante les soirs de matchs de foot, qui vont perdre 400 places (dont 250 en

emplacement réservé et le reste en possibilité de stationnement sauvage disparu (bord de route dans le parking sur les deux côtés et entre les arbres, dans les chemins, sur les trottoirs.

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-44418-synthese-2023-MRAE.pdf>  
<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-44418-rapport-annuel-AE-2023.pdf>

Notre association renouvelle sa demande d'avis non favorable sur ce projet privé polémique et contentieux, avec les arguments qui vont convenir.

Pascal BRANCHU  
jeudi 17 juillet 2024

#### 2 documents associés

contribution\_17\_Web\_1.pdf  
contribution\_17\_Web\_2.pdf

---

## Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 10h29

On ne peut plus faire aujourd'hui comme si l'on ne savait pas quel est l'impact de telles installations sur la biodiversité et le vivant. Oui au MEM, non à son saccage de la nature.

---

## Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 11h06

Le problème et qui ne tient pas qu'à Rennes, c'est le Respect. À une certaine époque et pas si lointaine on se souciait de ne pas déranger autrui avec le bruit. Maintenant à Rennes et sa métropole tout est autorisé, y compris du tapage diurne/nocturne auprès d'ehpad.

Le MeM, fait partie de ces endroits bruyants. Est-ce normal qu'une minorité de personnes portent atteinte à la santé des riverains et même un peu plus loin avec des basses qui vous résonne dans les oreilles jusqu'à point d'heure ?

Est-ce normal de porter atteinte à l'environnement avec ces "fêtes de plein-air". La ville de Rennes qui se revendique écologique ne l'est guère ni avec ses administrés ni avec les animaux, les arbres, bref la faune et la flore. Ex : les oiseaux qui doivent subir les nuisances en pleine période de nidification. Des arbres, des arbustes sont abattus pour faire des parkings.

Ce n'est pas du déni de démocratie de vouloir de la sérénité, de la santé, juste un peu de bon sens et de respect.

---

## Contribution n°20 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 12h19

Contre ces guinguettes sonores. J'ai des amis au Rheu qui n'en peuvent plus des concerts qui résonnent très loin. De plus ce petit coin de nature habite énormément de faune. Il faut laisser ces endroits à la nature. Les loisirs doivent se faire en centre ville. D'ailleurs les commerçants ferment les uns après les autres c'est l'hecatombe. Un peu de bon sens si l'on vous plaît pour faire les choses à leur place

...

---

## Contribution n°21 (Web)

Proposée par Anne-Sophie MILLET

[REDACTED]

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 19h25

#MeM et #MeM2

Bonsoir,

A mon sens, il y a détournement de pouvoir publique lorsque l'autorité administrative agit en vue notamment de favoriser un intérêt privé.

Les élus de la Ville de Rennes favorisent ostensiblement l'association "le CPPC" malgré de nombreuses irrégularités sur leur premier projet "le MeM": pas d'étude d'impact, refus de nommer un expert indépendant à la demande des riverains, pas d'arrêté préfectoral pour fermer au-delà d'1h du matin, gestion hasardeuse des licences pointée du doigt par l'Umih 35, remblais illégaux mis en demeure par la Préfecture, agressions sonores pointées du doigt par un huissier, le SSE de la ville (verbalisation), plainte et action judiciaire en cours, gestion financière louche épinglée par la Cour des Comptes, etc.

Aussi, au vu de toute cette liste non exhaustive, ne serait-il pas plus légitime d'attendre la décision de justice concernant le 1er projet avant de lancer le 2e? Pourquoi tant de précipitation? Si leur intention est belle et bien de protéger la tranquillité publique de leurs administrés, les pouvoirs publics n'ont-ils pas pour 1ère obligation d'apporter des réponses concrètes aux troubles générés par l'installation actuelle du MeM ?

Ceci serait une question de bon sens.

Cordialement.

---

## Contribution n°22 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 19h36

Travaux entamés alors que l'enquête publique n'est toujours pas clôturée, ça fait désordre. Pas grave, ce n'est pas la première fois que la Ville de Rennes donne un petit coup de pouce à Mister Legoff. Les faits ont beau se répéter, les gérants du MeM marchent sur les critiques en jouant l'ignorance: Ah on ne savait pas désolé!

Néanmoins cela pose un sérieux problème de légalité. Il semblerait qu'une enquête publique soit un outils participatif et démocratique. Pourquoi donc la Ville de Rennes se met-elle en dehors des clous pour favoriser la pérennisation du MeM?

---

## Contribution n°23 (Web)

Proposée par Un rennais dubitatif

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 19h46

Quelles sont les garanties délivrées par la Ville de Rennes et le CPPC aux riverains du hameau de Sainte-Foix concernant les nuisances sonores? Y a t-il eu des études concrètes sur l'efficacité de l'isolation phonique prévue? Car c'est là le problème.

---

## Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 juillet 2024 à 20h33

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association des Riverains de Sainte-Foix et de la Prévalaye s'oppose fermement au projet du MeM 2, si plébiscité par la Ville de Rennes et le CPPC, mais qui mettrait en péril le devenir de notre hameau, de la Prévalaye et de sa tranquillité.

Nous nous y opposons car le projet initial est illégal et cet aspect doit être acté par la justice avant même d'entreprendre de nouveaux travaux, quels qu'ils soient.

Nous nous y opposons car depuis que le MeM s'est installé au pied de notre hameau en 2019, aucune mesure entreprise par la Municipalité ou par le CPPC n'a été efficace pour garantir notre tranquillité et le non-dépassement des émergences sonores légales.

Si les garde-fous existants sont défaillants, comment être sûrs qu'après l'installation du MeM #2, tout rentrera dans l'ordre? Qui viendra vérifier leurs installations? Ces mêmes organismes et autorités qui sont juge et partie?

Nous nous y opposons car pour que ces installations diffusant de la musique amplifiée soient pérennes, il faut anticiper une étude d'impact (et non des juxtapositions) de toutes ces structures, et cela n'a pas été fournie.

Nous nous y opposons fermement car la MRAE souligne l'incapacité du MeM2 à garantir notre tranquillité. Nous craignons que le projet soit encore fondé sur une tromperie habile. Nous citons le passage 2.4 p. 9:

"2.4. Analyse des incidences et définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées

L'analyse des incidences du projet et l'application de la séquence « éviter-réduire-compenser » présentent des insuffisances sur le plan méthodologique concernant les principaux enjeux.

Ainsi, l'étude acoustique de modélisation des incidences du fonctionnement du MeM 2 sur les riverains présente plusieurs biais et erreurs qui entachent la crédibilité de ses conclusions. Tout d'abord, le document n'étudie pas la configuration identifiée comme la plus sensible par les études précédentes : la disposition « fenêtre fermée », qui présente a priori la plus forte émergence sonore des émissions liées au MeM du fait de la présence d'un bruit résiduel<sup>7</sup> conséquent lié à la circulation sur la rocade<sup>8</sup>. Ensuite, les tableaux de synthèse de l'étude (repris p. 359, colonne de droite, de l'étude d'impact), qui identifient les valeurs limites d'émission au niveau de la salle de spectacle, sont contradictoires avec les valeurs issues de l'étude pour ce qui concerne la plage horaire minuit-3h en configuration 3 (avec fenêtre de toit ouverte, cf. tableau colonne de gauche pourtant reproduit sur la même page 359 de l'étude d'impact). Alors que le niveau à l'émission doit être limité à 97 dB(A)<sup>9</sup> dans cette configuration pour maintenir une émergence inférieure à 3 dB, la synthèse fixe un niveau d'émission de 100 dB(A) (valeur sur laquelle est réglé l'actuel dispositif de limitation du niveau d'émission du MeM 1).

Il est par ailleurs regrettable que seule une valeur correspondant à des mesures effectuées lors d'un concert en 2019 soit indiquée pour évaluer le niveau d'émission des concerts du MeM, alors que la salle est tenue par la réglementation d'enregistrer les niveaux sonores en continu et de conserver ces données pendant au moins six mois<sup>10</sup>.

Enfin, les éléments d'actualisation de l'étude acoustique apportés par le maître d'ouvrage (p. 361 de l'étude d'impact) demandent à être étayés ou précisés (notamment pour ce qui concerne les meilleures performances d'atténuation acoustique de l'enveloppe du MeM 2, ou l'affirmation selon laquelle les niveaux d'émissions utilisés pour le calcul seraient insupportables pour les spectateurs alors qu'ils sont du même ordre (100 dB(A)) que les valeurs fixées par l'actuel limiteur sonore)."

Nous nous y opposons car des travaux sont déjà entrepris alors que l'enquête publique n'est même pas terminée.

Nous nous y opposons car en tant que riverains nous sommes attachés à notre Prévalaye, à la richesse de sa biodiversité et nous sommes attristés de la voir devenir in fine une sorte de "Disneyland vert".

Nous nous y opposons car ce projet du MeM a ouvert la boîte de Pandore du bruit dans la Prévalaye. Le CPPC génère des nuisances sonores pratiquement 7 jours sur 7 et ce, sans vergogne depuis son installation. Les autres gérants de guinguettes et autres organisateurs de festivals open air du coin s'en donnent donc également à cœur joie en balançant leurs pleines basses. Comme rien n'est fait pour remettre en question le fonctionnement du MeM, chacun y va de son sound system sans s'assurer du cadre légal.

Nous nous y opposons car ce projet va engendrer d'autres nuisances, à savoir le stationnement sauvage autour de notre hameau et dans son enceinte.

Autant de raisons qui méritent d'être prises en compte.

Bien cordialement,

L'association des Résidents de Sainte-Foix et de la Prévalaye

---